

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge  
après dépôt de l'acte

Déposé/Reçu le



\*18032420\*

05 FEV. 2018

au greffe du tribunal de commerce  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0561.784.903

Dénomination

(en entier) : Collectif Contre l'Islamophobie en Belgique asbl

(en abrégé) : CCIB

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Emile Wauters 140 1200 Bruxelles

Objet de l'acte : Modifications statutaires

Lors de l'Assemblée Générale du 17 janvier 2018, il a été décidé du changement du siège sociale.

Art. 2. Siège social

Son siège social est établi dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, Rue Archimède, n°50 à 1000 Bruxelles. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de Belgique par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'association peut établir des dépendances en Belgique dans tout autre lieu sur décision de son conseil d'administration.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature